

27 Octobre 1934

I- Pour une méthode

Il y a quinze ans, les premiers soldats et marins français débarquaient ici, nous apportant, avec eux le salut de la libération. Pourtant ce ne sont pas des souvenirs d'ordre sentimental que nous évoquerons à ce quinzième anniversaire. Considérons nous un seul angle l'œuvre entreprise, pour mettre en évidence la nécessité d'une Méthode.

Reprocher à nos gouvernants la multiplicité des régimes politiques institués en Syrie et au Liban, serait faire preuve de naïveté et peut-être de mauvaise foi.

Ce serait aussi méconnaître la fonction même du Mandat, et sa mission.

Personne ne lui fera sérieusement grief de n'avoir pas maintenu le régime qu'il avait trouvé ici – (« une borne y aurait suffi ») – ni de n'avoir pas trouvé, du premier coup, le climat politique qui nous convenait de plus – (il y aurait fallu un magicien) –

Le Liban est et doit être « en perpétuel devenir ». Le tout est d'assurer à son évolution, des directives précises, et une méthode.

Jusqu'ici on voit difficilement quels ont été cette méthode et ce principe directeur. Et il ne faut pas chercher ailleurs les raisons pour lesquelles, au lieu de croire à une évolution normale du pays et de ses institutions – certains éprouvent une impression d'instabilité politique.

Nous savons bien qu'il n'y a pas de formule valable pour l'éternité. Surtout en ce temps où l'instabilité est mondiale, et où tous les peuples cherchent désespérément leur voie.

Mais l'expérience de ces dernières années n'établit-elle pas, une fois de plus, que seules la continuité et la méthode font un ensemble harmonieux et logique ? Et est-ce à nous à le rappeler au pays de Descartes et de son « discours » ?

II.- La situation politique en Egypte

Nos lecteurs ont pu suivre dans notre chronique du Proche et Moyen Orient l'évolution de la situation politique en Egypte. Les événements qui s'y déroulent sont intéressants à étudier ; un bref rappel des faits est peut-être nécessaire.

Depuis le ministère Sedky Pacha, l'Egypte est gouvernée autocratiquement. Le Parlement n'est certainement pas l'expression de la volonté nationale. Les ministères sont faits et défaits par la volonté du Roi, ou plutôt par la volonté du cabinet du Roi.

La maladie de Fouad , la question de la régence, ont mis à nuls défauts du système. « Les autocrates ne doivent pas tomber malades » dit correspondant du Times.

Sa Majesté malade, qui donc gouverné l'Egypte ? Zeki et Abrael Pacha, directeur de la maison prive du roi. Le ministère inquiet a demandé conseil à M. Patterson, haut-Commissaire par intérim.

M. Patterson a répondu clairement. Ce haut-fonctionnaire britannique a une vision claire, aigue de choses de l'Egypte. Il a conseillé, au Président du Conseil égyptien de pouvoir

immédiatement à une vacance, celle du Directeur du cabinet royal, seul lien de contact entre la Résidence et le Roi, et de remplacer deux ministres, dont la probité lui apparaissait douteuse.

Un conseil du Haut-Commissaire britannique équivaut à un ordre. Mais pour éviter d'y obtempérer, le ministère égyptien fait appel au sentiment national, à la dignité du pays, au sentiment de son indépendance.

Les résultats de cet appel n'ont pas répondu à son attente. Le Wafd, estime cette contrition tardive et en contradiction évidente avec toute l'altitude passée du gouvernement. Le réveil du sentiment national du ministère coïncide trop avec une menace pour son existence pour être prise au sérieux.

On a l'impression d'assister à l'agonie pénible du gouvernement.

L'Égypte, terre des paradoxes.

L'Angleterre tend la main au Wafd et lui prépare les avenues du pouvoir.

Un ministère qui ne vit que par la volonté de l'Angleterre, et qui a combattu tout mouvement national, se sent brusquement touché de la grâce et proteste contre toute « intervention de nature à porter atteinte à l'indépendance de l'Égypte ».

Le Wafd fait céder les principes en faveur de l'opportunisme et accueille, avec une joie, peine cachée, l'intervention anglaise pour mettre fin au régime autocratique.

Pourquoi tout cela ?

L'Angleterre a compris que rien de stable, de définitif ne pourrait s'édifier en Égypte, en dehors et contre la volonté nationale, que tout pouvoir absolu a besoin d'être tempéré, par l'insurrection ou par une autorité supérieure ; et que pour le salut de l'Égypte, il valait mieux que ce lui M. Patterson plutôt que la Rue qui remet les choses au point.

III.- La réforme de M. Doumergue

M. Doumergue a senti ce qu'avait de factice et de dangereux cette situation. En Angleterre, la dissolution est la fin normale des pouvoirs de la Chambre. Et ni Lloyd George, ni Baldwin, ni Mac-Donald n'ont été accusés, pour cela, de jouer au Cromwell.

Pour faire de la chute d'un ministère plus qu'un incident de séance, attacher plus de gravité au vote des députés, élever le débat à une question d'idées ou de programme, donner plus de stabilité au Gouvernement, le sage de Tournefeuille voudrait que la dissolution fut la conséquence normale d'un vote de défiance et que le Président de la République, sans l'avis conforme du Sénat, disposât du droit de dissoudre la Chambre.

Les chambres réunies à Versailles, en Janvier 1935, voteront cette modification. Reste à savoir si on l'appliquera. Il ne s'agit pas d'un texte à modifier, mais d'une tradition à déraciner. La tâche est difficile.

On ne voit pas actuellement l'homme politique qui oserait, en des temps normaux, dissoudre une Chambre, en France. Sauf M. Tardieu, dont le courage est légendaire, personne n'endosserait pareille responsabilité ; la modification constitutionnelle proposée pourrait bien échouer dans l'arsenal, déjà fort rempli, des textes désuets.

La menace seule d'une dissolution les risques et les frais électoraux peuvent-ils inciter les députés à plus de sagesse ? C'est ce que l'expérience nous apprendra bientôt.

IV.- Emile Eddé ou les jeux de la justice, de la rancune et du hasard...

L'organisation judiciaire n'a pas été faite, cette fois, pour favoriser uniquement le Cabinet d'Emile Eddé. Le faux-grasseyeur ronge rageusement son frein en pensant à toutes les fructueuses combinaisons qu'il ne réalisera pas. Et en manière de revanche, il fait donner aux plus hauts magistrats des conseils de prudence et d'isolement, en mettant entre guillemets la haute conscience de M. Firmin.

Tous les magistrats à qui Emile Eddé désespère de pouvoir dicter un jugement, qui refusent d'obéir à ses ordres et de devenir les serviteurs immédiats de ses intérêts personnels sont « imprudents ».

Quant à l'isolement, il est, pour le moins plaisant, que ce soit Emile Eddé qui en parle. Par un souci de dignité, nous n'insisterons pas sur les faits.

Mais tout le monde sait ici que, pour Emile Eddé, tout se résume en une question d'intérêts matériels :

Arrondir ses biens, augmenter ses honoraires et ses revenus, s'enrichir malhonnêtement, paraître à tout prix en ne reculant devant aucun forfait, aucune forfaiture, tirer parti pécuniairement de sa situation politique comme de certaines faiblesses, être à la fois l'apprenti-dictateur et l'apprenti gigolo.

Ce fameux « homme » n'est qu'un homme d'affaires véreux.

Et le comble c'est qu'Emile Eddé et les mercenaires de l'Orient s'avisent de faire la morale aux juges quand le Palais n'a pas cessé de retentir du bruit de leurs exploits.